

E-commerce : David Lisnard, maire de Cannes, propose une taxe de 0,70 € sur les livraisons à domicile



AUA, MOBLOG - Paris - lundi 8 octobre 2018 - Actualité n° 130237

« Pour soutenir les commerces de proximité, je propose une solution [à l'échelle nationale] pour tenter de réduire une injustice fiscale et une distorsion de concurrence [par rapport au commerce électronique] :

- alléger la fiscalité résidentielle des commerces physiques en appliquant un abattement de 10 % sur le foncier ;
- l'allègement serait compensé par une participation forfaitaire sur la transaction de 0,70 € payée par le consommateur. Ce dernier choisirait, soit de payer 0,70 € pour se faire livrer à domicile les produits qu'il a acheté sur internet, soit de privilégier la formule du click and collect », explique [David Lisnard](#), maire de Cannes, lors de la journée de conférences Siec Evolution sur l'« intelligence du commerce » organisée par le [Conseil national des centres commerciaux \(CNCC\)](#), le 02/10/2018.

La table ronde consacrée à l'équité fiscale et réglementaire a réuni Jacques Ehrmann, directeur exécutif patrimoine, développement international et innovation du groupe Carrefour et PDG de Carmilla, Michel-Édouard Leclerc, Pdg du groupe E.Leclerc, David Lisnard, maire de Cannes, [Sophie Primas](#), présidente de la commission des affaires économiques au Sénat, et Peter Wilhelm, président d'ICSC Europe et du groupe Wilhelm & Co.

Sophie Primas appuie la proposition de David Lisnard : « Je suis prête à la porter dans le projet de loi de finances ». Le maire de Cannes précise que sa proposition a été validée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) fin septembre 2018.

« Toute la difficulté est de rééquilibrer la fiscalité entre le monde réel et virtuel tout en assurant le même service et le même aménagement du territoire. Nous explorons plusieurs pistes : la fiscalité sur la transaction, sur le flux de clientèle sur les sites internet, une meilleure équité sur la TVA... Le digital est un monde ouvert, ce qui suppose notamment d'aller chercher les plateformes qui se sont implantées à l'étranger », indique Sophie Primas.

« L'Union européenne a conscience du problème d'équité fiscale et la réponse ne peut être qu'européenne. Depuis décembre 2017, les grandes plateformes en ligne qui vendent des produits d'un pays tiers non-européens sont obligées d'appliquer une TVA européenne. L'Union européenne fait tout ce qu'elle peut pour créer en 2019 une législation qui appuiera les obligations des uns et des autres en matière de commerce et de commerce électronique », conclut Peter Wilhelm.

Pour plus de confort, [poursuivre la lecture sur le site](#)

Pour « rééquilibrer » la fiscalité entre le e-commerce et le commerce physique en France

« Toute la difficulté est de rééquilibrer la fiscalité entre le monde réel et virtuel tout en assurant le même service et le même aménagement du territoire. Nous explorons plusieurs pistes : la fiscalité sur la transaction, sur le flux de clientèle sur les sites internet, une meilleure équité sur la TVA... La réalité est que nous ne sommes pas dans un monde fermé. Le digital est un monde ouvert ce qui suppose notamment d'aller chercher les plateformes qui se sont implantées à l'étranger », selon Sophie Primas.

« **Le consommateur a déjà choisi l'omnicanalité.** Nous devons donc nous y habituer », estime Jacques Ehrmann. Selon lui, « il y a un équilibre à trouver entre l'eldorado fiscal pour les e-commerçants et l'enfer fiscal en France pour les commerçants. À titre d'exemple, la Tascom a augmenté de 600 % en 10 ans. Les commerces physiques en France payent 47,2 Md€ de taxes par an ».

Pour Michel-Edouard Leclerc, « les élus ont tout fait pour que les magasins ne restent pas en centre-ville. Les enseignes ont été surtaxées par les aménageurs (flux, stationnement...) qui nous ont convié à nous implanter dans les ZAC. Aujourd'hui, la réglementation nous pousse à nous digitaliser plus vite que la musique. Les enseignes ont l'obligation de se "phygitaliser", mais l'inégalité des conditions d'exploitation nous amènent à développer le digital plus vite que le foncier au détriment du souhait de nos élus d'avoir des commerces de proximité. Les élus continuent à

développer l'idée de proximité, nous leur opposons l'accessibilité. Le digital va finir par coûter moins cher que le physique. L'inégalité fiscale façonne le système de distribution et accélère les mutations dans la distribution. Cela pourrait d'ailleurs faire perdre aux élus la maîtrise de leur fonction d'aménageur ».

« Le commerce physique a un intérêt urbain » (David Lisnard)

David Lisnard, maire de Cannes, a proposé une mesure pour rééquilibrer la fiscalité entre les commerces physiques et les commerces électroniques. Cette dernière a été validée fin septembre 2018 par l'Autorité des marchés financiers.

« Le commerce physique de vitrine a un intérêt urbain. Il éclaire la rue, il apporte du service, il évite l'utilisation de transports inutiles à l'extérieur des villes, il participe à l'effort local...

Or il y a en France un phénomène de désertification commerciale. Ça n'est pas le cas à Cannes puisque nous avons un taux de vacance commerciale faible dans la partie centrale, mais je redoute que cela arrive.

En parallèle le e-commerce monte en puissance. Il ne s'agit pas d'être contre une forme de commerce, mais contre des inégalités, la distorsion de la concurrence, ce qui détruit le commerce de proximité qui est d'intérêt général.

les élus constatent une multiplication de la consommation de l'espace public sans participation à l'entretien de cet espace public par ceux qui le consomment le plus.

Pour soutenir les commerces de proximité, je propose une solution [à l'échelle nationale] pour tenter de réduire, par un effet de cliquet sur un seul paramètre, une injustice fiscale et une distorsion de concurrence :

alléger la fiscalité résidentielle des commerces physiques en appliquant un abattement de 10 % sur le foncier ;

l'allègement serait compensé par **une participation forfaitaire sur la transaction de 0,70 € payée par le consommateur**. Ce dernier choisirait, soit de payer 0,70 € pour se faire livrer à domicile les produits qu'il a achetés sur internet, soit de privilégier la formule du "click and collect". Le retrait en magasin ou point de collecte est une formule intelligente pour relancer une présence commerciale de proximité y compris dans les villages où l'on peut voir des commerces devenir des offices de La Poste.

Nous avons travaillé sur cette idée. J'ai essayé de la rendre compatible avec la législation européenne. C'est toujours le consommateur qui paiera, mais le problème aujourd'hui est que le consommateur surpaye un produit dans un commerce physique à cause de la fiscalité, et notamment les charges, et qu'il y a une distorsion de concurrence au profit des plateformes en ligne ». Le maire ajoute que l'écriture d'un code du commerce électronique est fondamentale. Sophie Primas s'est dite intéressée par la proposition de David Lisnard : « je suis prête à la porter dans le projet de loi de finances ».

Une action demandée à l'échelle européenne

Sophie Primas insiste sur le fait que les décisions doivent être prises « **au minimum au niveau européen** ». « Taxer les Gafa nécessite une volonté française, mais appliquée à l'Europe ».

« L'Union européenne a conscience du problème d'équité fiscale et la réponse ne peut être qu'europpéenne. Depuis décembre 2017, les grandes plateformes en ligne qui vendent des produits d'un pays tiers non-européens sont obligées d'appliquer une **TVA européenne**, malheureusement dans le pays où elles sont implantées. L'Union européenne fait tout ce qu'elle peut pour sortir en 2019 une législation qui appuiera les obligations des uns et des autres en matière de commerce et de commerce électronique », précise Peter Wilhelm.



David Lisnard

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Libres ! Conseiller politique	Février 2018	-
Conseil départemental des Alpes-Maritimes Conseiller départemental des Alpes-Maritimes (canton de Cannes)	Mars 2015	-
France Urbaine Coprésident de la commission Culture	Septembre 2014	-
Mairie de Cannes Maire	Avril 2014	-
Conseil départemental des Alpes-Maritimes Conseiller général des Alpes-Maritimes (canton Cannes-Est)	Mars 2008	Mars 2015
Mairie de Cannes Premier adjoint délégué au développement économique, au tourisme, à l'événementiel, à l'emploi, aux cultes et aux problèmes de proximité	2008	2014
Palais des Festivals et des Congrès de Cannes Président	2001	2014
Assemblée nationale Attaché parlementaire du député Jacques Pélissard	1996	1999

[Consulter la fiche sur le site](#)

Fiche n° 32928, créée le 05/10/18 à 13:57 - MàJ le 05/10/18 à 14:26



Conseil national des centres commerciaux

• **Le Conseil national des centres commerciaux (CNCC)** est une organisation professionnelle française fédérant les professionnels de l'industrie des centres commerciaux. Il revendique plus de 400 sociétés adhérentes représentant 800 sites commerciaux en France, dont 1 sur 5 situé en centre-ville.

Création : 1983

Effectifs : 1 comité de direction et 10 vice-présidents

Président : Antoine Frey (président de Frey)

Délégué général : Gontran Thüring

• **Tél.** : 01 53 43 82 60

[Contact](#)

Adresse du siège

3, rue de la Boétie
75008 Paris - FRANCE

[Consulter la fiche sur le site](#)

Fiche n° 7116, créée le 22/05/18 à 12:59 - MàJ le 09/07/18 à 12:33



Sophie Primas

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Commission des Finances du Sénat Présidente	Octobre 2017	-

Sénat Sénatrice des Yvelines	2011	-
Ville d'Aubergenville Maire	Avril 2014	Octobre 2017
Ville d'Aubergenville Adjointe au maire	2001	2014
Yvelines Députée	Juin 2010	Septembre 2011

[Consulter la fiche sur le site](#)

Fiche n° 32031, créée le 19/07/18 à 16:43 - MàJ le 19/07/18 à 17:07

Liens web

- [Dossier de la Commission européenne sur le commerce de détail et de gros en Europe \(en anglais\)](#)
- [Guide des bonnes pratiques pour revitaliser et moderniser les petits commerces en Europe \(en anglais\)](#)

À lire également

- [Siec Évolution : conférences « On & Off, l'intelligence du commerce » à Paris le 02/10/2018](#)
- [Conseil national des centres commerciaux : Apsys et C. Cuvillier, récompensés le 05/06/2018](#)
- [Commerce : salon de l'immobilier commercial et du retail, porte de Versailles, les 06 et 07/06/2018](#)

En vignette : Rue commerçante à Cannes (Alpes-Maritimes) - © D.R.